

## Appel à Projets 2023 Association Règlement

### Cadre AAP 2023

Dans le cadre de ses missions visant à soutenir le développement de projets améliorant la connaissance des pathologies du périmètre de la filière et/ou leur prise en charge, la Filière MCGRE lance un Appel à Projet (AAP) à destination des associations membres de la filière (charte 2023 signée).

### 1. Objectif

Faciliter l'édition de documents d'information sur les pathologies de la filière ou la réédition de documents existants.

### 2. Thématiques ciblées :

Le projet doit s'inscrire dans l'éducation thérapeutique du patient ou des aidants ou dans la diffusion de l'information au grand public sur les pathologies de la filière.

### 3. Éligibilité

Cet AAP est ouvert aux associations membres de la filière (ayant signé la charte des associations version 2023).

### 4. Critères de Sélection :

- Pertinence du sujet abordé ;
- Qualité pédagogique de l'outil ;
- Valeur éthique et scientifique ;
- Impact (Bénéfices pour l'audience cible, dissémination, continuation éventuelle du projet)
- Budget (En adéquation avec le document ciblé)

### 5. Procédures et calendrier :

#### 1. Dossier de candidature :

Une fois le dossier de candidature saisi, merci de le faire parvenir à :

[contact@filiere-mcgre.fr](mailto:contact@filiere-mcgre.fr) avec en objet **AAP association 2023**

Date limite de dépôt : 30 septembre 2023

1. Etude des candidatures par le comité de sélection entre le 1er octobre et le 15 octobre 2023
2. Annonce des résultats la semaine du 16 octobre 2023.
3. Constitution des dossiers administratifs (dès l'annonce des résultats).